



CABINET DESLANDRES CONTROLE

Sas au Capital de 1000 Euros
1080B Avenue général LECLERC 47000 AGEN
TEL.05.53.47.74.00
E.MAIL: contact@deslandres-contrôle.com
SIRET: 821 009 818 00021

Audit et inspection de matériel de levage – Contrôles réglementaires – Expertises tout matériel – Formation Sécurité

FORMATION PREVENTION-SECURITE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en tant que secouriste
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Profil du formateur

- Formateur SST certifié INRS, expert en prévention des risques

Le cabinet Deslandres Contrôle sous traite ses actions de formations SST

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'organisme habilité ACCIFORM 24120 TERRASSON , OF habilité INRS sous le N°1517467/2022/SST-01/0/01

Public concerné

- Toute personne, membre du personnel, devant exercer la fonction de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans son établissement.

Document(s) délivré(s) suite à l'évaluation des acquis

Le stagiaire reçoit une attestation de formation. Évaluation certificative en fin de formation selon le document de référence SST V8_01/2021. Si réussite, délivrance du certificat SST valable 24 mois.

Niveau de connaissances préalables requis

- Bonne compréhension et expression orale de la langue française.

Modalité d'évaluation des acquis

- Évaluation certificative des compétences SST conforme au document de référence INRS

Moyens Techniques et pédagogiques

- Formation SST essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS
- Mise en situation avec matériel pédagogique (différents scénarios, mannequins, défibrillateur, ...)

Délai d'accès : Possibilité de mettre en place une formation sous 15 jours

Process d'inscription : nous joindre par mail ou téléphone

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 4 à 10 Personnes

DUREE

Cycle de 2 jours – 14 heures

VALIDATION

Epreuves certificatives en accord avec le document de référence de l'INRS, les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST ». INRS V5 (2024)

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

La périodicité des séances de maintien et d'actualisation des compétences (recyclage) doit être d'une fréquence de 24 mois mais il est fortement recommandé de pratiquer annuellement. Dans le cas d'un dépassement des dates d'échéance, il n'y a pas de perte du SST mais le candidat n'est plus considéré comme SST dans l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

■ Statistiques et réglementation

Les statistiques des Accidents du Travail
Les définitions des AT et des MP
Les dispositions réglementaires

■ Prévention des risques

Les processus menant à l'AT et à la MP
Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
Les partenaires de la prévention et leur rôle
La chaîne des secours

Protéger

Examiner

Faire alerter ou alerter

■ Secourir

La victime saigne abondamment
La victime s'étouffe (**Obstruction Brutale des Voies Aériennes : OBVA**)
La victime se plaint de malaise
La victime se plaint de brûlures
La victime se plaint d'une douleur l'empêchant d'effectuer certains mouvements
La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
La victime ne répond pas, mais elle respire
La victime ne répond pas, elle ne respire pas
La signalisation